



Strasbourg, 25 septembre 2023

COP(2023)02Web

CONSULTATION DES PARTIES À LA CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR LA PRÉVENTION DU TERRORISME

8^{ème} Réunion

21 novembre 2023, en ligne

Ouverture le mardi à 10h
Clôture le mardi à 17h

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Veillez noter que les points de l'ordre du jour marqués d'un * exigent que les décisions soient prises par la Consultation des parties.

1. Ouverture de la réunion

Mardi 21 novembre – 10h

2. Adoption de l'ordre du jour*

Projet d'ordre du jour

Ordre du jour annoté

Règles de procédure

3. Informations fournies par le Président et par le Secrétariat

Liste des décisions de la 7^{ème} réunion de la Consultation des Parties

4. Discussion sur les résultats de l'évaluation de l'Art. 2 de la STCE 217 *

Projet de rapport d'évaluation thématique

5. Elections

6. Toute autre activité

7. Date de la prochaine réunion

8. Adoption de la liste des décisions*